



# DEPARTEMENT DE LA REUNION

## Centre Communal d'Action Sociale

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 MARS 2024 A 9 HEURES 30

\*\*\*\*\*

Affaire N°2 : Appel à Projet de la CGSS - Validation du projet « Bienvenue à la retraite » -  
Validation de la convention de financement

# CCAS DE SAINT-JOSEPH

SEANCE DU 7 MARS 2024  
Décision N°2/2024

Objet : Affaire N°2:  
Appel à Projet de la CGSS - Validation du  
projet « Bienvenue à la retraite » - Validation de la  
convention de financement

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS SEANCE DU 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

### ETAIENT PRESENTS

<b>MEMBRES ELUS</b>	Membre issu du Conseil Municipal <b>Monsieur Harry MUSSARD</b>
	Membre issu du Conseil Municipal <b>Madame Rose Andrée MUSSARD</b>
	Membre issu du Conseil Municipal <b>Madame Vanessa COLLET</b>
<b>MEMBRES NOMMES</b>	Représentant des associations Familiales <b>UDAF- Monsieur Charles VIENNE</b>
	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées <b>CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL</b>
	Représentante des associations de personnes handicapées <b>HANDISPORT – Madame Joceline HUET</b>

Les membres en  
exercice étaient de : 9

Présents : 6

Procurations : 1

Exprimés : 7

### Résultat du vote

- Pour : 7

- Contre : 0

- Abstentions : 0

### ETAIT REPRESENTE

<b>MEMBRES NOMMES</b>	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion <b>AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU</b>
-----------------------	--

### ETAIENT ABSENTS :

<b>MEMBRES ELUS</b>	Monsieur le Maire Président du CCAS <b>Monsieur Patrick LEBRETON</b>
	Membre issu du Conseil Municipal <b>Madame Marie Josée HUET</b>

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Rose Andrée MUSSARD, membre élue issue du conseil municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Résumé :** Le passage à la retraite étant une transition majeure de la vie, il est identifié par le Comité « Avancée en âge » comme moment crucial où les individus peuvent être plus réceptifs à un discours qui prône activement le vieillissement. Afin de se structurer autour d'actions en faveur du bien-vieillir, l'Assurance Retraite a lancé un appel à projets « Bienvenue à la retraite », auquel le CCAS a répondu. Notre projet ayant été retenu par la commission permanente, il est aujourd'hui demandé au conseil de bien vouloir valider son contenu, sa mise en œuvre ainsi que la convention financière y afférente.

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Président de séance expose :**

Dans le cadre de la préparation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, deux sujets phares ont été retenus par l'Etat:

- l'anticipation et la prévention de la perte d'autonomie,
- et l'adaptation de la société au vieillissement de sa population.

Un groupe de travail a été chargé d'identifier et de comparer au plan international les pratiques jugées intéressantes et innovantes en matière d'anticipation-prévention et d'adaptation de la société au vieillissement.

Afin d'accompagner les futurs et nouveaux retraités, l'Assurance Retraite déploie une approche innovante. Ces travaux ont permis d'aboutir au référentiel interrégime « Bienvenue à la retraite » en juin 2022. Ce projet s'adresse aux nouveaux retraités jusqu'à deux ans, mais aussi aux seniors actifs à partir de deux ans avant le passage à la retraite. L'appel à projet vise à promouvoir une transition harmonieuse vers la retraite en offrant des services et des ressources aux personnes concernées.

L'objectif principal de cette initiative est d'accompagner les futurs retraités dans cette étape importante de leur vie en leur fournissant des informations claires et des conseils pratiques. Il répondra aux enjeux stratégiques suivants :

- Renforcer l'accompagnement des futurs et nouveaux retraités au moment du passage à la retraite,
- Proposer une action dédiée autour du passage à la retraite,
- Moderniser les approches pédagogiques dans les actions collectives et ancrer « Bienvenue à la retraite » comme porte d'entrée aux ateliers du bien-vieillir.

Le CCAS a répondu à cet appel à projet, pour lequel il a été retenu. Pour la réalisation de ce projet, le CCAS disposera d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € et d'une subvention d'investissement de 4 497,73 €. Afin de bénéficier de la totalité de la subvention, il sera nécessaire de produire un bilan final.

Ces projets peuvent inclure des actions de sensibilisation, des ateliers d'information, des formations ou des partenariats avec des professionnels de la santé.

Il couvrira l'ensemble de la commune de Saint-Joseph et ses différents quartiers. Les ateliers pourront se faire dans les Maisons Pour Tous, les LCR des RPA et/ou dans les Maisons France Service (MFS) qui sont positionnés sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Joseph.

Le projet débiterait au mois d'avril et prendrait fin au mois de décembre 2024, à raison de 6 séances par trimestre.

Il est donc proposé au conseil :

- d'approuver la mise en œuvre du projet « Bienvenue à la retraite » telle que définie ci-

dessus,

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € et d'une subvention d'investissement de 4 497,73 €,

- d'autoriser le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice Président, à signer la convention financière correspondante ainsi que tout document ou pièce se référant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

---

**Objet : Appel à Projet de la CGSS - Validation du projet « Bienvenue à la retraite » - Validation de la convention de financement**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°2,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La mise en œuvre du projet « Bienvenue à la retraite » telle que définie ci-dessus est approuvée,

**Article 2 :** Le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € et d'une subvention d'investissement de 4 497,73 € est approuvée.

**Article 3 :** Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice-Président, est autorisé à signer la convention financière correspondante ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait copie conforme,**

Le Vice Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Rose Andrée MUSSARD
	

